

Assistant archiviste – archives matérielles et numériques : une qualification professionnelle de niveau intermédiaire pour les archives

Yves Jammet, Henri Zuber

#### Citer ce document / Cite this document :

Jammet Yves, Zuber Henri. Assistant archiviste – archives matérielles et numériques : une qualification professionnelle de niveau intermédiaire pour les archives. In: La Gazette des archives, n°218, 2010. La formation professionnelle : enjeux d'hier et d'aujourd'hui. pp. 103-113;

http://www.persee.fr/doc/gazar\_0016-5522\_2010\_num\_218\_2\_4669

Document généré le 15/03/2017



# Assistant archiviste – archives matérielles et numériques : une qualification professionnelle de niveau intermédiaire pour les archives

Yves JAMMET Henri ZUBER

Cet article se propose de raconter l'histoire de la formation d'assistant archiviste initiée fin 2005 par l'Association de Prévention du Site de la Villette<sup>1</sup> avec le soutien de l'AAF, de l'APROGED, de PAGE<sup>2</sup> et du ministère de la Culture et de la Communication. Raconter l'histoire d'une formation professionnelle, c'est s'intéresser au processus par lequel cette formation acquiert progressivement de la légitimité dans le secteur professionnel concerné. C'est également penser son articulation avec les métiers existants et les évolutions de la société.

Dans la mesure où cette histoire s'inscrit dans la durée, nous suivrons la chronologie en étant conscients du caractère artificiel d'une approche strictement linéaire.

### 2001 : l'origine de l'action

En mars 2001, dans le cadre de la mission de lutte contre l'exclusion sociale pilotée par la Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT) au sein du ministère de la Culture et de la Communication, Georges Rosevègue,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Association loi 1901 cofinancée et co-administrée par l'ensemble des établissements réunis sur le site de La Villette.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Association des archivistes français, Association des professionnels de l'économie du numérique, Association des prestataires en archivage et gestion externalisée.

chargé de mission, a l'idée de faire se rencontrer Françoise Mosser, conservateur général du patrimoine, responsable du Minutier central des notaires de Paris (Centre historique des Archives nationales) et Yves Jammet, coordinateur au sein de l'Association de Prévention du Site de la Villette.

Une démarche de Françoise Mosser auprès de Georges Rosevègue est à l'origine de cette rencontre: chargée, depuis l'année précédente, de la conservation et de la communication aux chercheurs de la masse des archives produites par les notaires de la capitale<sup>1</sup>, celle-ci doit trouver des moyens en vue d'une vaste opération de conservation préventive. En effet, ces documents possèdent encore, pour une large part, leur conditionnement d'origine, constitué de feuilles de papier kraft entourées de ruban ou de ficelle. Or, très consultées par les lecteurs, ces liasses sont en piteux état. Il est donc urgent de procéder à un reconditionnement de masse, consistant à retirer les emballages de papier poussiéreux et déchirés et à placer les minutes notariales dans des boîtes archives: un travail ordinaire mais devant être appliqué à 90 000 articles! Georges Rosevègue s'interroge alors sur l'opportunité de monter, avec le concours de l'APSV, une action d'insertion afin de sauvegarder ces précieux documents.

Plutôt que de répondre aux besoins conjoncturels du Minutier, Yves Jammet propose d'étudier s'il n'existe pas une qualification professionnelle adaptée au traitement technique des archives. Depuis sa création en 1986, l'APSV conçoit et met en œuvre des formations destinées à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 18 à 26 ans, population particulièrement touchée par le chômage : une action en lien avec les archives pouvait effectivement intéresser une association ayant travaillé sur des qualifications aussi différentes qu'agent d'installation et d'exploitation de matériels audiovisuels ou agent technique en décoration végétale d'intérieur, par exemple. En effet, depuis le début des années 1990, l'association s'est engagée aux côtés des professionnels concernés par l'émergence de la « société de l'information et du savoir » : dans ce sens, elle a conduit les actions d'opérateur polyvalent en reprographie (1991-1997), d'opérateur en duplication et transfert audiovisuels (1995 à ce jour), d'agent local d'accompagnement culturel (1999-2000).

La rencontre à l'Hôtel Soubise de trois professionnels venant d'horizons différents a débouché, d'une part, sur le constat de la nécessité de professionnaliser un secteur d'activité comptant un grand nombre de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 170 000 liasses et registres, rangés sur plus de vingt kilomètres de rayonnages : des «minutes » remontant, pour les plus anciennes, au XVe siècle.

personnels formés « sur le tas » sans reconnaissance formelle et, d'autre part, sur l'hypothèse de « niches d'emplois » existant très certainement dans un secteur en pleine transformation. Concrètement, cette rencontre a amené le représentant de la DDAT à envisager de soutenir, dès 2002, une rechercheaction destinée à tester l'opportunité d'une formation qualifiante dans le secteur des archives.

#### 2003 : une étude d'employabilité

En janvier 2003, l'étude d'employabilité, conduite par l'APSV et financée par le ministère de la Culture, est remise à la DDAT et aux représentants de la profession<sup>1</sup>. Elle s'intéresse aux trois composantes du secteur archivistique français : archives publiques (archives nationales et territoriales), archives d'entreprises (services d'archives des grandes entreprises privées et publiques), prestataires de services en archivage (gestion externalisée et conseil). Parallèlement, elle prend en compte les spécificités des professionnels traitant des archives matérielles et/ou numériques qu'elles soient courantes, intermédiaires ou définitives.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à un moment de profonde mutation du secteur tertiaire, le recrutement d'autodidactes - en raison de l'augmentation quantitative et de la diversification qualitative des archives – est une réponse de plus en plus inappropriée. En effet, à l'heure où l'information (qu'il s'agisse d'information structurée ou non structurée) est considérée comme une richesse et comme une des clés du développement des entreprises, les services d'archives ne peuvent continuer à faire figure de parent pauvre des organisations. En ce début des années 2000, la période rompt avec la stabilité et la durabilité des entreprises. Les mouvements, regroupements et délocalisations ou changements d'actionnaires, accroissent déplacements physiques ou techniques des composantes de l'histoire des entreprises. Dans ce contexte, l'émergence des archives dans les entreprises passe, d'une part, par la prise en compte de leur valeur stratégique et, d'autre part, par l'embauche de professionnels aux profils adaptés et diversifiés.

105

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ASTRAUD (Louis-Paul), Agent technique de traitement d'archives, étude d'employabilité, sous la direction d'Yves JAMMET, APSV, 2003, 71 pages.

L'enquête, réalisée par entretiens semi-directifs auprès de cadres du secteur public et privé, a permis de recueillir l'expression de besoins en professionnels de niveau intermédiaire (Bac+2) et d'établir un premier descriptif de la fonction de travail. À l'heure où l'offre de formation en archivistique se développe dans les universités françaises<sup>1</sup>, s'impose l'idée que les futurs responsables de services ont besoin d'avoir autour d'eux de véritables équipes et non uniquement du personnel d'exécution. L'idée d'une filière de formation et, par voie de conséquence, d'une palette de métiers se met alors peu à peu en place.

L'accueil réservé à l'étude et, à travers elle, la perspective de la mise en œuvre d'une formation, a été mitigé. La question de la légitimité institutionnelle de l'APSV à intervenir dans le champ archivistique a été posée d'entrée de jeu. Avec le recul, on constate que cette étude a été perçue comme le signe de l'arrivée d'un « nouvel entrant » dans un champ professionnel en pleine évolution. Si, dans ce secteur, les professionnels ont gagné progressivement en autonomie, ils doivent également réussir à concilier une histoire séculaire, des intérêts économiques et symboliques parfois divergents ainsi que des évolutions sociétales majeures. Par rapport à ce dernier point et en guise d'illustrations, évoquons des sources de vitalité et de tension propres à ce moment de l'histoire du champ : omniprésence des archives numériques, judiciarisation de la société ou encore prégnance des normes qualité et de traçabilité. D'où les réserves suscitées par un document présenté par une association qui, en 2003, n'était ni en capacité d'analyser les rapports de force en présence, ni de positionner son offre, ni de disposer des alliances stratégiques nécessaires.

## 2004 : le soutien de l'Association des Archivistes Français (AAF)

En juin 2004, après plusieurs mois d'incertitude quant à l'opportunité de mettre en œuvre l'action, l'engagement de l'AAF aux côtés de l'APSV a été le facteur déterminant. «On y va.»: tels ont été les mots d'Henri Zuber, rencontré alors qu'il était président de l'AAF. Selon lui, le contexte était désormais favorable à la mise en œuvre d'une action destinée à former des professionnels de niveau intermédiaire, c'est-à-dire des techniciens ou des agents de maîtrise capables d'intervenir à toutes les étapes de la chaîne

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Neuf cursus sont ouverts ou en passent de l'être en ce début des années 2000.

archivistique (collecter, classer, conserver, communiquer) et sur tous types d'archives (matérielles et numériques).

Aux yeux du président de l'AAF, il était important que la profession d'archiviste, afin de gagner en crédibilité dans les entreprises, sorte d'une logique où seules des formations pour experts et chefs de services étaient offertes. De fait, l'étude de l'APSV rencontrait une réflexion lancée dès 2002 au sein de la section des archives d'entreprises, puis reprise transversalement par l'AAF en 2004, dont l'objectif était d'élaborer un référentiel métier propre aux métiers de l'archivage. Cette réflexion conduisait, entre autres sujets, à vouloir cerner précisément les trois niveaux d'exercice de la profession : cadre, maîtrise et exécution. En effet, cette réflexion s'appuyait sur un constat porté par l'AAF depuis plusieurs décennies : l'archiviste a davantage vocation à être un professionnel de la gestion de l'information qu'un spécialiste du patrimoine, la pratique du métier en entreprise tendant vers une prise en compte de plus en plus accentuée de la production documentaire en amont.

Parallèlement à l'implication des associations professionnelles telles que l'APROGED et PAGE, la rencontre avec Henri Zuber a rendu possible l'arrivée de l'APSV dans le secteur des archives. En effet, cette rencontre a permis, dans un premier temps, d'expliciter la qualification visée et le dispositif de formation envisagé à un nombre significatif d'archivistes d'entreprises adhérents de l'AAF; et, dans un second temps, elle a conduit ces responsables de services à négocier avec leur hiérarchie et leurs directeurs des ressources humaines leur participation à une formation qualifiante, financée par le conseil régional Île-de-France et leurs organismes paritaires collecteurs agréés respectifs¹.

## 2004 - 2005 : le montage de la formation

Comme on l'a souligné, au début des années 2000, l'APSV était un « nouvel entrant » dans le secteur archivistique mais, depuis le milieu des années 1980, l'association s'était déjà fait reconnaître en matière d'ingénierie de formation. Le double parrainage de la Mission Nouvelles Qualifications, animée par

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (par l'État), souvent abrégé en OPCA, collecte les contributions financières des entreprises adhérentes et finance les formations jugées nécessaires à l'accomplissement des missions des entreprises et au maintien ou à l'évolution des compétences des salariés.

Bertrand Schwartz, et du Réseau Jeunes et Technologies<sup>1</sup>, animé par Claude Bapst, a permis, en partenariat avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), de développer une expertise pédagogique en matière de qualifications professionnelles émergentes ou en recomposition. Ce parti pris, adopté dès l'origine de l'APSV, se veut cohérent avec l'identité du site de La Villette marqué aussi bien par l'innovation technique que culturelle.

À la faveur des actions entreprises préalablement, l'APSV a pu solliciter un financement de la Région Île-de-France pour une pré-qualification en rapport avec une « nouvelle qualification » dans le domaine des archives. Le dispositif « passerelle entreprise » a été retenu et envisagé comme une phase offrant aux stagiaires la possibilité de confirmer – ou non – leur orientation et comme une phase de présélection pour les employeurs désireux de recruter un contrat de professionnalisation qualifié en archivistique<sup>2</sup>.

En mai 2005, le conseil régional invite le ministère de la Culture, l'AAF, l'APROGED, PAGE et les archivistes membres du réseau d'entreprises partenaires constitué par l'APSV dans ses bureaux de la Tour Montparnasse. Toutes les entreprises signataires du protocole « passerelle entreprise » sont représentées : Aéroport de Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie, Commissariat à l'Energie Atomique, Institut National de l'Audiovisuel, Locarchives, Parc de la Villette, Réseau Ferré de France, Sanofi-Aventis, Société Générale d'Archives, SNCF. Devant la mobilisation de ces prestigieux partenaires, la chargée de mission développement économique et emploi de la Région exprime son adhésion au projet et confirme le soutien financier de son institution.

#### 2005-2007 : la première promotion

En juin 2005, le recrutement de la première promotion est ouvert. L'offre de formation est diffusée, via la Cité des métiers, dans les différents réseaux

1

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Réseau créé en 1984 qui a pris le nom de Réseau d'Appui et de Capitalisation des Innovations Européennes (RACINE) en 1988.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ill. 1, p. II.

Soulignons qu'il n'est pas rare que les professionnels des ressources humaines prennent conscience de la fonction archives dans l'entreprise à cette occasion : c'est là un des effets induits du dispositif de formation.

d'information destinés aux moins de 26 ans en Île-de-France : ANPE, missions locales, Permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Le processus de recrutement proposé comprenait – et comprend encore actuellement – trois étapes : dossier d'inscription, épreuves psychotechniques (test de raisonnement logique et test d'orientation vers les métiers du tertiaire), entretien de motivation.

Le 28 novembre 2005, les dix stagiaires de la première promotion (agent technique de traitement d'archives) sont accueillis à l'APSV. Il s'agit d'un groupe relativement homogène du point de vue de l'âge (l'âge moyen est de 22,8 ans) mais hétérogène quant aux niveaux d'études (infra Bac à Bac+4).

Archiviste diplômée et expérimentée, la formatrice référente¹ accompagne le groupe dans ses apprentissages en techniques archivistiques. Elle tient lieu de « professeur principal » puisque sa discipline représente plus de 60 % des enseignements dispensés. Dans ses cours, elle est soutenue, d'une part, par les institutions professionnelles partenaires de l'action qui animent un certain nombre de modules techniques et d'autre part, elle bénéficie des apports de professionnels qui, ponctuellement, témoignent de leur pratique ou accueillent le groupe sur leurs lieux de travail. Parallèlement à cet enseignement et en fonction des compétences professionnelles visées, deux autres contenus de formation sont privilégiés : systèmes d'information et techniques de communication.

Le dispositif de formation valorise largement l'immersion en entreprise. Encadrés par un archiviste-tuteur qualifié, les temps de mises en situation professionnelle permettent la consolidation des apports théoriques et le développement des savoir-être requis (adaptabilité, réactivité, confidentialité). Dans la mesure où les professionnels du secteur ont le goût et le souci de la transmission, l'alternance pédagogique joue ici à plein.

En avril 2006, huit stagiaires signent un contrat de professionnalisation d'un an dans l'une des entreprises suivantes : Aéroports de Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie, Locarchives, Parc de la Villette, Réseau Ferré de France, Sanofi-Aventis, SNCF<sup>2</sup>.

En avril 2007, les huit stagiaires valident leurs acquis professionnels. Le contrôle continu effectué sur l'ensemble des disciplines et les contrôles terminaux opérés dans ces mêmes disciplines contribuent pour partie à la

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hélène Savin et Agnès Seguin (1ère promotion), Mélanie Corbé (2ème promotion) et Mélanie Corbé et Anne-Sophie Maure (3ème promotion).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Deux contrats de professionnalisation ont été signés par la SNCF.

validation. L'autre partie du processus de validation prend la forme d'une épreuve pratique en situation. Quatre ateliers correspondant aux quatre étapes de la chaîne archivistique permettent à un jury, composé de professionnels exogènes pour cette action, d'apprécier le niveau d'autonomie des candidats. L'épreuve se déroule dans le service des archives de l'Institut Pasteur, Henri Zuber en assurant la présidence. Fin mai 2007, Christine Martinez, présidente de l'AAF, Marie-Odile Charaudeau, déléguée générale de l'APROGED et André Galistin, président de PAGE cosignent la certification professionnelle délivrée par La Villette<sup>1</sup>.

En terme d'emploi, trois ans après leur sortie du dispositif, sept assistants archivistes travaillent dans le domaine des archives. Deux sont employés en CDI dans des entreprises privées (Agence Santé Service, Sotieg). Cinq occupent des postes en CDD de trois à douze mois, renouvelés à plusieurs reprises pour la plupart, dans des entreprises du secteur public (bibliothèque de l'IUFM de Rouen, Conservatoire National des Arts et Métiers, direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, mairie de Boulogne-Billancourt, syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne). La dernière stagiaire ne travaille pas et a fait le choix, pour l'heure, de se consacrer à sa famille; elle reste néanmoins en relation étroite avec la promotion et les professionnels qu'elle a côtoyés durant la formation.

## 2008-2009 : la deuxième promotion

Le 14 avril 2008, la deuxième promotion accueillie par l'APSV concerne, comme la précédente, dix stagiaires ; elle a permis à huit d'entre eux d'obtenir un contrat de professionnalisation en septembre 2008. Plus de la moitié des entreprises partenaires a été renouvelée. Il s'agit de grands groupes et de prestataires de services spécialisés en archivage : Air France, Archiveco, Caisse des Dépôts et Consignations, Ernst and Young, Locarchives, Réseau Ferré de France, Sanofi-Aventis - Recherche et développement, SNCF, Société Générale.

En dehors du changement de l'intitulé de la formation, la principale modification apportée au programme est intervenue pendant l'année du contrat de professionnalisation. En accord avec les employeurs et les représentants des institutions partenaires, un chantier de formation a été engagé avec les stagiaires. De septembre 2008 à mai 2009, quinze jours ont été consacrés à la

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ill. 2, p. III

réalisation de l'inventaire détaillé des archives d'Abdelmalek Sayad<sup>1</sup>, fonds d'érudit constitué de 420 boîtes et propriété de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI)<sup>2</sup>. Ce chantier a été encadré par la formatrice référente<sup>3</sup> et deux professionnels du ministère de la Culture<sup>4</sup>. La remise de l'inventaire en mai 2009 à la Directrice générale du Palais de la Porte Dorée a coïncidé avec l'ouverture de la Médiathèque Sayad. Le travail des assistants archivistes est aujourd'hui en ligne sur le portail de la CNHI. À partir de ce chantier, l'APSV a initié un projet original de valorisation du fonds visant la vulgarisation de la pensée du sociologue<sup>5</sup>.

En juillet 2009, la validation des acquis a pris la même forme que pour la première promotion. Les huit candidats ont obtenu la certification professionnelle cosignée par l'AAF, l'APROGED, PAGE et La Villette.

En terme d'emploi, un CDI a été signé dès la fin du contrat de professionnalisation par l'entreprise Ernst and Young. Les sept autres stagiaires ont vu leurs contrats de professionnalisation transformés en CDD (RFF, Sanofi-Aventis) ou obtenu un CDD dans une entreprise extérieure au dispositif (Fondation de France, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Grahal, Immobilière 3F). Anecdote significative : l'assistant archiviste ayant signé un CDD avec le service des archives du bailleur social Immobilière 3F a été « l'ambassadeur » de la formation dans cette entreprise laquelle, suite à son passage, a souhaité participer à la troisième promotion.

### 2010-2011 : la troisième promotion

Le 22 février 2010, à la différence des deux recrutements précédents, le nombre de candidatures reçues a été très important. Douze personnes ont été

<sup>3</sup> Mélanie Corbé.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Abdelmalek Sayad (1933-1998) est un sociologue de l'émigration-immigration qui a opéré dans ce domaine des ruptures scientifiques majeures. Sa rencontre à Alger en 1958 avec Pierre Bourdieu a orienté sa trajectoire personnelle et professionnelle.

Ouvrages actuellement disponibles : La double absence, des illusions de l'émigré aux souffrances de L'immigré, Seuil, 1999 ; L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, Raison d'agir, 2006.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ill. 3, p. III

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Claire Sibille et Edouard Vasseur.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Partenaires : CNHI, Conseil Régional d'Ile-de-france (Démocratie régionale), Ministère de la Culture et de la Communication (DEDAC, DESRT), Mairie de Paris (DPVI), Association des amis d'Abdelmalek Sayad, Association France-Algérie, Association des archivistes français, Association Génériques, Fondation Seligmann.

sélectionnées dont, pour la première fois, une majorité d'hommes. Les niveaux d'études ont, à nouveau, été très hétérogènes (Bac à Bac+5) et la dispersion des âges relativement grande puisqu'elle s'étage de 20 à 31 ans.

Le réseau d'entreprises partenaires est constitué d'entreprises fidélisées (Cité des Sciences et de l'Industrie, Ernst and Young, Locarchives, Réseau Ferré de France, SNCF, Société Générale) et d'un nombre significatif de nouvelles entreprises (Bureau de Recherche Géologique et Minière, Etablissement Public de Gestion de La Défense-Defacto, Immobilière 3F, SNECMA-Groupe Safran).

Concomitamment à la signature des contrats de professionnalisation, l'APSV et ses partenaires souhaitent, à la faveur de cette troisième promotion permettant légalement d'entreprendre une telle procédure, engager une démarche de certification professionnelle de la formation par l'État. En terme de légitimitation, l'État est la dernière instance en matière de reconnaissance des formations. La démarche engagée en direction de la Commission nationale de certification professionnelle (CNCP) vise à obtenir une homologation de titre de niveau IV (Bac+2). Afin de satisfaire aux attentes des trois commissions concernées (régionale, spécialisée, plénière), un groupe de travail constitué de professionnels sera réuni au deuxième semestre 2010 dans le but de produire une analyse économique des besoins du secteur ainsi qu'un référentiel du métier d'assistant archiviste.

Par ailleurs, la possibilité de mettre à nouveau en œuvre un chantier de formation pendant l'année du contrat de professionnalisation semble faire l'unanimité. Dans le prolongement du travail effectué par les stagiaires de la deuxième promotion, la finalisation du traitement du fonds Sayad serait particulièrement stimulante. À ce jour, deux parties de l'inventaire mériteraient d'être approfondies : la correspondance et l'œuvre. Cet objectif est d'autant plus cohérent pour l'APSV que la valorisation du fonds a gagné en visibilité. En effet, au premier semestre 2010, quatre partenariats se sont concrétisés : trois en Île-de-France (Val-de Marne, Essonne, Seine-Saint-de-Denis) et un en Algérie¹.

Enfin, le transfert de l'action en direction d'un organisme de formation plus important, c'est-à-dire capable de pérenniser la formation et de lui donner l'envergure nationale souhaitée par les acteurs de la profession, est également à l'ordre du jour.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Partenaires opérationnels : Centre Social Petit-Prés-Sablières de Créteil, Centre de ressources - Politique de la Ville en Essonne, Maison des Tilleuls du Blanc-Mesnil, Centre Culturel Français d'Oran.

#### Conclusion

Au moment de mettre provisoirement un terme à l'histoire de la formation d'assistant archiviste, du moins à travers cet article, il nous apparaît qu'une des lectures possibles de cette histoire tourne autour des questions de légitimité. En effet, cette histoire – qui, de fait, est passée et passera encore par différentes phases de légitimation – lie et met en situation de mutuelle dépendance l'ensemble des acteurs réunis (jeunes assistants archivistes, archivistes, entreprises, organismes de formation, associations professionnelles, instance de certification, etc.). Tous, chacun à leur niveau, sont parties prenantes de la reconnaissance des métiers des archives et des formations qui y préparent et *in fine* de la place des archives dans la société.

La volonté de l'AAF, lorsqu'elle a ouvert son centre de formation il y a vingtcinq ans, était de contribuer à la formation professionnelle continue de ses membres, mais peut-être encore plus de fournir un cadre de compréhension du métier à des collègues, en particulier dans les entreprises, en charge des archives sans qualification préalable. L'objectif du référentiel métier d'archiviste<sup>1</sup> rejoint celui affirmé à travers la participation à l'action de l'APSV: l'archivage ne peut plus rester une fonction que l'on traite par défaut.

Par la formation qualifiante d'assistant archiviste, la profession se donne des armes pour que ce métier existe, c'est-à-dire pour qu'il sorte du carcan des fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière, internationale, etc.) et qu'il obtienne droit de cité au sein de l'ensemble des activités publiques et privées. Tant il est vrai que le futur ne peut jamais se construire sans références, et ces références, ce sont les archives.

Yves JAMMET Association de Prévention du Site de la Villette

Henri ZUBER Association des archivistes français

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AAF, Référentiel métiers – La profession d'archiviste ou les métiers des archives, Paris, 2009.